

### Titres RNCP et Certificats d'établissement

#### Le répertoire national des certifications professionnelles - RNCP

Les titres à finalité professionnelle sont enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP sur demande du Cnam, après une instruction assurée par la Commission nationale de la certification professionnelle - CNCP.

L'enregistrement est prononcé après la vérification de trois éléments :

- La cohérence des référentiels avec les objectifs de la qualification visée par la certification
- L'opportunité de l'existence de la certification sur le marché du travail
- La pertinence du dispositif d'évaluation avec la VAE



**Les certifications enregistrées au RNCP sont classées par niveau :**  
niveau I : cadre supérieur, niveau II : cadre opérationnel, niveau III : technicien supérieur et par spécialité disciplinaire ou professionnelle, reconnus par l'Etat et les partenaires sociaux.

#### Titre Professionnel inscrits au RNCP Niveau I

Psychologue du travail

## Titre Professionnel inscrits au RNCP Niveau II

Responsable de projets de formation

## Titre Professionnel inscrits au RNCP Niveau III

Chargé d'accompagnement social et professionnel

## Les Certificats d'établissement

Ce sont des formations propres à l'établissement, de niveau bac+2 à bac+5, qui ont des conditions d'accès et des modes d'organisation spécifiques.

**les certificats professionnels** sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public de niveau bac et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ils constituent une première étape vers un diplôme de niveau III (parcours bac+2).

**les certificats de compétence** sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public ayant déjà suivi un parcours bac+2 et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ces formations sont ciblées sur un champ professionnel spécifique et peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire.

**les certificats de spécialisation** sanctionnent des formations de courte durée, professionnalisées et ciblées, qui peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire. Ils s'adressent à un public de niveau bac+4 et font l'objet de conditions spécifiques d'accès.

## Certificats de compétence

Certificat de compétence Accompagnement et conseil en évolution professionnelle

Certificat de compétence Accueil, orientation, accompagnement des stagiaires en formation

Certificat de compétence Chargé d'action ergonomique

Concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales

Certificat de compétence Pratiques de médiation

Certificat de compétence Tutorat et accompagnement de l'alternance

## Certificats de spécialisation

Certificat de spécialisation Bilan de compétences et bilans de carrière

Certificat de spécialisation Gestion des risques médicaux : stratégies de prévention et de traitement



<https://travail.cnam.fr/titres-rncp-et-certificats-d-etablissement-486059.kjsp?RH=1330707074388>